

Exaris : cinq années d'intérim social à Bruxelles

MOTS-CLÉS

Exaris
Intérim social

Société coopérative à finalité sociale née de la collaboration entre la Febecoop (Fédération belge de l'économie sociale et coopérative), Actiris et Daoust, la société d'intérim social Exaris¹ a fêté ses cinq années d'existence lors d'une conférence de presse où étaient réunis ses membres fondateurs, à l'exception de Febecoop.

« Je me souviens du lancement d'Exaris. La société a essuyé les plâtres pour d'autres structures². Mais aujourd'hui, les résultats sont importants en termes de public inséré et accompagné. » C'est par ces mots que Benoît Cerexhe (CDH), ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, a inauguré la conférence de presse dédiée à Exaris. Il faut dire que l'objectif de cette société n'est pas évident : proposer aux jeunes bruxellois âgés de 18 à 30 ans et infra-qualifiés³ une expérience de travail en intérim censée déboucher sur un contrat fixe.

Pour effectuer ce travail, forte de son objectif social, la structure offre au candidat un jobcoaching adapté à sa situation, qu'il s'agisse de la préparation ou de la simulation d'un entretien, de l'analyse d'un projet professionnel, de la rédaction d'un c.v., de l'accompagnement sur place lors d'un entretien ou encore d'un coaching en cours de mission d'intérim. « Tout se joue en fonction de la mission et du candidat », explique Marie-Cécile Jacques, manager d'Exaris.

Une ligne sur le c.v.

Outre ce jobcoaching, l'autre caractéristique d'Exaris réside dans sa volonté de promouvoir une insertion durable sur le marché de l'emploi pour les candidats. Ainsi, depuis cinq ans, la structure se targue d'avoir mis 1 500 jeunes au travail, dont 492 rien qu'en 2011. Parmi ces 1 500 jeunes, 300 auraient obtenu un CDI à la suite de leur mission. D'autres auraient également été embauchés en CDD. « Nous disons à nos partenaires que l'intérim doit déboucher sur un contrat fixe. Nous ne passons pas de convention,

mais si l'un d'eux nous fait faux bond, il s'expose à ce que nous ne travaillions plus avec lui, détaille Marie-Cécile Jacques. Il faut aussi préciser que nos missions d'intérim doivent signifier quelque chose, représenter une ligne sur le CV du candidat. Il est donc rare que nous acceptions les missions d'un ou deux jours. »

Constituée par le bouche-à-oreille, la liste des employeurs partenaires d'Exaris contient des structures sensibilisées aux questions sociales, principalement actives dans l'horeca et la vente. Certaines sont d'ailleurs originaires du milieu de l'économie sociale. « Pour cela, être une coopérative à finalité sociale aide, nous sommes du même milieu », explique Marie-Cécile Jacques. La mise à l'emploi reste quant à elle l'objectif principal : il ne s'agit pas de fournir certains services d'orientation professionnelle ou d'assistance administrative, à l'image de ce que peuvent faire d'autres bureaux d'intérim axés sur le social comme Intérimaires Plus (voir *Alter Echos* n° 320 du 29 août 2011 : « Un plus pour l'intérim wallon ? »), même si certains travailleurs d'Exaris nous diront aider les candidats de manière informelle. « Les jeunes qui entrent ici veulent un boulot », justifie Marie-Cécile Jacques. Néanmoins, si le coaching ne suffit pas, une réorientation vers les partenaires (Actiris, missions locales, organismes de formation) est possible.

Des études longitudinales ?

Malgré ces chiffres encourageants, où sont passés les candidats n'ayant pas obtenu de CDI ou de CDD ? « Il est difficile de le dire, nous n'avons pas accès à certaines données [NDLR notamment celles de la Banque carrefour] suite aux règles de respect de la vie privée », répondra Jean-Claude Daoust, administrateur délégué de Daoust. Une déclaration qui poussera Grégor Chapelle, directeur d'Actiris, à affirmer qu'« il faudrait pouvoir faire des études longitudinales. Dans ce contexte, Actiris a accès à la Banque carrefour, mais cela se fait au cas par cas, c'est donc compliqué. J'espère que pour les dix ans d'Exaris nous pourrions répondre à cette question. »

Basile, un ancien candidat passé par Exaris, était présent lors de la conférence de presse. Voici quelques extraits de son témoignage. « Je suis passé par Exaris qui m'a trouvé un emploi intérimaire pour une plus longue période que ce que d'autres entreprises d'intérim me proposaient. Aujourd'hui, j'ai un CDI temps plein depuis deux ans auprès du même employeur et je suis passé responsable. Chose amusante, c'est moi qui reçois aujourd'hui les candidats envoyés par Exaris et je peux constater qu'ils suivent beaucoup plus les jeunes sur le terrain que d'autres. »

1. Exaris, bd Adolphe Max, 22 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 220 31 20 – courriel : info@exaris.be – site : www.exaris.be

2. InterS à Anderlecht, Potentia à Laeken et Instant A à Schaerbeek.

3. Ils ne doivent pas disposer du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.